Environnement et développement durable: sommet mondial, Johannesbourg 2002, 10 ans après Rio

2001/2142(COS) - 04/03/2002

Le Conseil a adopté des conclusions sur la dimension externe de la Stratégie de développement durable en vue de la préparation du Sommet mondial sur le développement durable qui se déroulera du 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg en Afrique du Sud. Le Conseil réaffirme que le développement durable exige des solutions au niveau planétaire qui intègrent de manière équilibrée les dimensions économique, sociale et environnementale. Il estime que l'Union européenne doit jouer un rôle important dans les efforts déployés au niveau mondial pour parvenir à un développement durable à tous les niveaux. Le Conseil réaffirme l'engagement pris à Göteborg d'atteindre dans les meilleurs délais l'objectif convenu au sein des Nations Unies pour l'aide publique au développement, à savoir 0,7 % du PNB, et de réaliser des progrès concrets à cet effet avant le sommet, ainsi que l'engagement pris par le Conseil d'examiner les moyens et le calendrier qui permettront à chacun des États membres d'atteindre cet objectif. Il rappelle que le développement durable est un objectif essentiel de nos politiques, tant intérieures qu'extérieures. À cet égard, l'intégration de la dimension durable dans les accords bilatéraux et multilatéraux de coopération conclus par l'Union européenne avec, entre autres, ses voisins de la région méditerranéenne et d'Europe centrale et orientale devrait être poursuivie. Pour le Conseil, les principaux défis à relever sont les suivants: 1) éradiquer la pauvreté, favoriser le développement social et promouvoir la santé, 2) faire en sorte que la mondialisation produise des effets bénéfiques pour le développement durable, 3) promouvoir des modes de production et de consommation durables, 4) conserver et gérer durablement les ressources naturelles et environnementales, 5) renforcer la gouvernance en faveur d'un développement durable à tous les niveaux, notamment la gouvernance internationale en matière d'environnement, y compris la participation du public, 6) développer les moyens de mise en oeuvre, y compris le renforcement des capacités et la coopération technologique. Le Conseil estime indispensable que les politiques intérieures et extérieures soient intégrées et cohérentes. À cette fin, il faudra procéder à l'évaluation de l'impact sur le développement durable de toutes les grandes propositions de politique intérieure et extérieure et d'analyser, à cette occasion, leurs conséquences économiques, sociales et environnementales. Pendant la période qui précède le sommet de Johannesburg et après ce sommet, l'engagement de l'UE nécessitera que d'importantes mesures soient prises, par exemple: - promouvoir des modes de production et de consommation durables en dissociant croissance économique et dégradation de l'environnement; - intégrer les pays en développement dans le système économique mondial, grâce notamment à la mise en oeuvre de l'Agenda de Doha pour le développement, et veiller à ce queles politiques commerciales et les flux d'investissements contribuent au développement durable; - promouvoir des partenariats en faveur du développement durable avec les organisations internationales, les gouvernements, la société civile, le secteur privé et d'autres parties intéressées; - lancer des initiatives de l'Union concernant par exemple: un partenariat stratégique associant les gouvernements et autres parties intéressées sur l'accès à une eau potable sûre; l'énergie en tant que facteur d'éradication de la pauvreté et de développement durable; des mesures permettant d'accorder une attention particulière à l'Afrique; la ratification rapide de plusieurs instruments internationaux (notamment sur le climat, la prévention des risques biotechnologiques, les POP et le CIP). Il conviendra d'examiner régulièrement la mise en oeuvre de la dimension planétaire en tant que partie intégrante du paquet global de l'UE sur la stratégie de développement durable.